

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 81447

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les contrôles des titres de transports par la SNCF avant l'accès au quai. Ces contrôles qui ont pour but d'éviter la fraude et de renforcer la sécurité dans les transports soulèvent un certain nombre de difficultés pour les passagers, qui ne peuvent plus se faire accompagner par une tierce personne lorsqu'ils ont des difficultés pour porter leurs bagages. Aussi, il lui demande si des billets d'accès au quai ne peuvent pas être réinstaurés ou bien si la SNCF ne peut pas affecter des personnels dédiés au transport des bagages depuis le point de contrôle jusqu'à l'accès au train.

Texte de la réponse

Les contrôles des titres de transport par les agents SNCF avant l'accès au quai ont effectivement pour but d'éviter la fraude. Cependant, les personnels SNCF qui effectuent l'accueil-embarquement ont la possibilité - au cas par cas - de laisser passer une personne non munie d'un titre de transport accompagnant un voyageur ayant des difficultés à porter ses bagages. En outre, des chariots porte-bagages sont à la disposition des clients sur les quais et dans les principaux lieux d'accès pour faciliter le transport des bagages en gare. Des bagagistes sont également présents dans les plus grandes gares de Paris et de province. La SNCF a également mis en place un service de « bagages à domicile » qui prend en charge les valises des clients où ils le souhaitent et les apportent à destination.

Données clés

Auteur: M. Philippe Cochet

Circonscription: Rhône (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 81447 Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11739

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4545